

ARRETÉ

OBJET: Arrêté autorisant l'association Noisiel Lognes Athlétisme, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée, à organiser le dimanche 28 juin 2015, la 3ème édition de l'Oxy'Trail : marche nordique et courses pédestres de 5 km, 13 km et 23 km, sur le territoire de la commune de Noisiel ; et réglementant la circulation et le stationnement.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des collectivités territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la route en ses articles R.411-29 à R.411-32,

VU le Code du sport en ses articles R.331-6 à R.331-17-2,

VU la circulaire du 2 août 2012 du ministère de l'Intérieur et du Ministère des Sports n° DMAT/2012/000646,

VU la demande formulée le 4 mai 2015 par la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée, sollicitant la rédaction d'un arrêté municipal afin de réglementer la circulation et le stationnement lors de l'organisation de la manifestation sportive Oxy'Trail,

CONSIDERANT que l'association Noisiel Lognes Athlétisme, en partenariat avec la communauté d'agglomération du Val Maubuée, a prévu d'organiser, le dimanche 28 juin 2015, la 3^{ème} édition de « l'Oxy'Trail »,

CONSIDERANT que les différentes activités programmées sont :

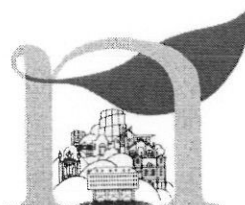
- 3 courses pédestres de 5, 13 et 23 km,
- 3 courses pédestres « Oxy'Jeunes »,
- 1 marche nordique de 7 km.

CONSIDERANT que la manifestation se déroulera à partir de 8h00 - départ officiel des premiers concurrents à 9h15 et fin de la dernière course prévue vers 16h,

CONSIDERANT que le parcours proposé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique sur le territoire de la commune de Noisiel,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la manifestation sportive (tranquillité, sécurité et ordre), il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

1/4



Suite de l'arrêté N°2015_ 0080

Autorisant l'association Noisiel Lognes Athlétisme, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée, à organiser le dimanche 28 juin 2015, la 3ème édition de l'Oxy'Trail : marche nordique et courses pédestres de 5 km, 13 km et 23 km, sur le territoire de la commune de Noisiel ; et règlementant la circulation et le stationnement.

ARRETE

ARTICLE 1 : l'association Noisiel Lognes Athlétisme, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée, est autorisée à organiser « l'Oxy'Trail » : marche nordique et courses pédestres de 5, 13 et 23 km, le dimanche 28 juin 2015 de 8h jusqu'à la fin de la manifestation (départ officiel des premiers concurrents à 9h15 et fin de la dernière course prévue vers 16h),

ARTICLE 2 : les participants sont autorisés à emprunter les voies suivantes :

- Allées du Parc de Noisiel, chemin de la Rivière, promenade des bords de Marne jusqu'à la limite communale de Champs sur Marne,
- Limite de Champs-sur-Marne, jusqu'à l'intersection de l'allée des Noyers, puis traversée de l'avenue Pierre Mendès France, jusqu'au bois de la Grange,
- Chemins pédestres du bois de la Grange, allée des Châtaigniers, allée des Erables, promenade de la Chocolaterie, parking Super U, trottoir de la ferme du Buisson, promenade de la chocolaterie, parc Maubuée jusqu'à la limite communale de Torcy,
- Promenade de la chocolaterie, passage des Cygnes, place Emile Menier, Place Henri Barbusse jusqu'à la promenade de la chocolaterie,
- Passage piétons du rond point Pierre Carle,

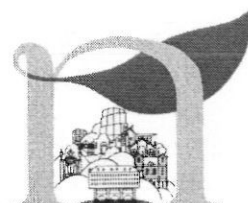
ARTICLE 3 : la circulation sera autorisée sur les voies empruntées par les participants à l'exception des voies suivantes :

- Place Emile Menier, le dimanche 28 juin 2015, de 10h20 à 14h15 (heures estimées des passages des premiers et derniers concurrents) : à partir de l'intersection du n°130 de la rue Claire Menier jusqu'à l'intersection du passage des Cygnes rue Albert Menier,

ARTICLE 4 : le stationnement sera interdit sur les voies suivantes :

- Place Emile Menier, de 8h à 14h30 (heures estimées du début et fin de la manifestation): stationnements en épis situés entre les n°28 et 29,
- Passage des Cygnes, de 8h à 14h30 (heures estimées du début et fin de la manifestation),
- Parking du "Chemin de la rivière" à proximité de la passerelle reliant à l'île de « l'ancienne chocolaterie », du vendredi 26 juin à 8h jusqu'au lundi 29 juin à 14h : accès prioritaire aux organisateurs et à la logistique,

2/4



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2015_ 0080

Autorisant l'association Noisiel Lognes Athlétisme, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée, à organiser le dimanche 28 juin 2015, la 3ème édition de l'Oxy'Trail : marche nordique et courses pédestres de 5 km, 13 km et 23 km, sur le territoire de la commune de Noisiel ; et règlementant la circulation et le stationnement.

ARTICLE 5 : la sécurité de la traversée des différents carrefours et de l'ensemble des courses, sera assurée par les organisateurs et les commissaires de parcours dûment mandatés par l'autorité préfectorale,

ARTICLE 6 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs des courses pédestres de l'« OXY'TRAIL » le dimanche 28 juin 2015,

ARTICLE 7 : les organisateurs assureront la sécurité des participants et seront autorisés, pour ce faire, à interrompre la circulation lorsque les participants traversent les voies mentionnées à l'article 2 du présent article et les voies attenantes à celles-ci,

ARTICLE 8 : toutes les précautions devront être prises par l'organisateur pour assurer la tranquillité, la sécurité et le bon ordre publics,

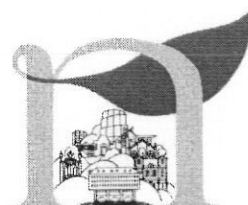
ARTICLE 9 : la sécurité des participants et des tiers sera assurée par l'organisateur. La responsabilité de la commune ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'accidents ou d'incidents survenant du fait de l'organisation de la manifestation autorisée par le présent arrêté,

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée,
- M. le Commissaire de Police de Noisiel,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- M. le Directeur de la DDT, Subdivision de Lagny ,
- M. le Responsable du dépôt de la Maltournée de la RATP de Neuilly Plaisance
- Mme le Maire de Champs-sur-Marne
- M. le Maire de Lognes
- M. le Maire de Torcy
- M. le Maire-adjoint délégué aux travaux et à la tranquillité publique
- M. le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, aux transports et à l'environnement
- M. le Conseiller Délégué aux activités sportives,
- Mme la Conseillère déléguée à l'animation et au jumelage
- M. Le Directeur Général des Services,
- M. le Responsable des Services Techniques,
- Le Service des Sports,
- La Police Municipale,
- Les Services techniques, (voirie, espaces verts),
- Le Service Urbanisme.

Ils sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

3/4



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2015_

0080

Autorisant l'association Noisiel Lognes Athlétisme, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée, à organiser le dimanche 28 juin 2015, la 3ème édition de l'Oxy'Trail : marche nordique et courses pédestres de 5 km, 13 km et 23 km, sur le territoire de la commune de Noisiel ; et règlementant la circulation et le stationnement.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'état et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 27 MAI 2015



Le Maire,

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 01 JUIN 2015 |
| Affiché le | 01 JUIN 2015 |
| Notifié le | 01 JUIN 2015 |
| Publié le | 01 JUIN 2015 |

4/4

